

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et les départements,

11 francs pour trois mois,

21 francs pour six mois,

40 francs pour l'année.

Un numéro : 20 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins,

n° 6, au 1^{er}.A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et C^e, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE-DENUNQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 3 avril 1848.

Le roi de Prusse a jeté le masque; son ambition ne s'arrête pas devant les événements qui agitent l'Europe, il veut, au contraire, les faire tourner à son profit, réaliser le rêve de sa dynastie, remplacer la maison de Hapsbourg à la tête de l'empire germanique. La pensée qui dirigeait la Prusse quand elle établissait le Zollverein sur les bases actuelles, quand elle absorbait dans son intérêt particulier les ligues commerciales créées contre elle-même et les fondait dans la grande association allemande, n'était un mystère pour personne. Il était évident qu'en supprimant les douanes intérieures qui s'opposaient à la libre circulation des produits agricoles et manufacturés entre les divers états de l'Allemagne, elle leur faisait à tous un intérêt commun dont elle était à la fois le centre et la tête; la Prusse préparait une situation politique sur des bases identiques à celles de la grande union commerciale.

Le moment semble opportun au roi de Prusse pour accomplir le projet dont son père et lui ont poursuivi depuis vingt ans la réalisation avec la plus grande ténacité. Peut-être eût-il été plus convenable d'ajourner encore; l'année dernière le roi de Prusse se faisait arracher des concessions insuffisantes, luttait avec l'assemblée qu'il avait appelée à regret à prendre part aux affaires publiques, parlait de maintenir ses droits, annonçait tout haut sa résistance aux vœux de la nation. Il y a quelques jours à peine qu'un combat sanglant s'engageait entre ses troupes et la population de Berlin qui demandait des réformes; le sang versé est encore chaud, et nous ne voyons pas que le roi de Prusse offre la moindre garantie au corps germanique dont il aspire à être le chef.

La pensée de la Prusse se résume dans les termes suivants qui indiquent les bases de la confédération transformée.

Une direction unique serait imprimée aux états d'Allemagne.

Un chef unique de la confédération serait élu.

Deux chambres seraient appelées à statuer sur les affaires générales : une chambre haute composée des membres de la confédération ou de leurs délégués; une chambre basse formée des députés de la nation allemande.

En attendant, dix-sept délégués, nommés par les divers états d'Allemagne, se réuniraient à Francfort, et se concerteraient avec la diète pour préparer et hâter la promulgation du nouveau système.

Le roi de Prusse exerce une trop puissante influence sur les différentes parties de la confédération germanique pour douter un seul instant de son élection comme chef unique; il travaille depuis assez long-temps à la préparer, et si l'Allemagne est abandonnée à elle-même, l'ambition prussienne sera satisfaite, l'empire germanique sera constitué de nouveau, la maison de Hapsbourg aura cédé le sceptre à la maison de Brandebourg.

Mais ici les difficultés surgissent; attaquée en Italie, à la veille d'y perdre une partie de ses domaines, l'Autriche peut, par un coup hardi, abandonner ce que le roi de Piémont essaie de lui ravir, ramener ses troupes en Allemagne, disputer l'empire à la Prusse, et l'espèce de manifeste que vient de lancer la *Gazette de Vienne* indique assez que l'empereur ne cédera pas sans combat.

La Bavière est assez peu disposée à se soumettre à la direction politique de la Prusse; son nouveau roi consentira difficilement à se laisser absorber, et peut-être l'abdication toute récente de son père a-t-elle été un moyen habile d'effacer les souvenirs qui pouvaient s'opposer à ce qu'il jouât lui-même un rôle important dans les événements qui se préparent et de rassembler autour de son fils toutes les espérances qu'éveille d'ordinaire un règne qui commence au milieu des révolutions. Placée au milieu des états allemands, la Bavière aspire à s'agrandir, ou du moins à exercer autour d'elle une force d'attraction; il est donc probable qu'elle résistera aux prétentions du roi de Prusse, et si la guerre éclatait, comme tout semble l'indiquer, elle agirait sans doute contre celui-ci.

Les éventualités qui vont naître de ces ambitions opposées entraînent la France à la guerre dont le gouvernement provisoire avait d'abord repoussé l'idée. Les populations de la rive gauche du Rhin n'ont point encore oublié qu'elles faisaient partie de la France. C'est à ce souvenir qu'elles ont dû de conserver long-temps une législation exceptionnelle, plus en harmonie avec les besoins de notre époque de liberté, de lumières, que celles des autres parties de la monarchie prussienne. La guerre éclatant en Allemagne sera sans aucun doute le signal d'une insurrection dans ces provinces, et la République comprend trop la nécessité impérieuse de s'appuyer sur le Rhin pour ne pas reporter notre drapeau à cette limite naturelle.

Sans avoir allumé la guerre, sans l'avoir déclarée, sans y avoir poussé aucune des fractions de peuples qui nous entourent; la France semble devoir y être nécessairement appelée, et dans ce moment elle a besoin du courage, de l'union, du dévouement de tous ses enfants.

Une insurrection a été tentée à Madrid dimanche dernier; elle n'a pas réussi. Nous donnerons demain les détails.

Les nouvelles données par le *Sun* sur Varsovie étaient controuvées, comme nous l'avions pensé.

On écrit de Varsovie, 26 mars :

Le gouverneur militaire vient d'ordonner à tous les bourgeois de livrer à la police, dans le délai de vingt-quatre heures, toutes les armes à feu dont ils sont possesseurs. Les contrevenants seront traduits devant un conseil de guerre.

Par arrêté du gouvernement provisoire, la ville de Lyon est autorisée à emprunter une somme de 600,000 f. destinés à pourvoir aux frais de constructions à Perrache; la ville de Saint-Quentin est autorisée à emprunter 100,000 f. destinés à secourir la classe ouvrière; la ville de Nevers est autorisée à emprunter une somme de 200,000 f. destinés à combler le déficit de son budget en 1847.

Affaires d'Italie.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

TURIN. — On annonce que le vice-roi a réussi à se sauver de Vérone, où il était gardé à vue, et qu'il a été pris à Luga, sur le lac de Garda.

On publie une nouvelle de l'armée piémontaise d'après laquelle une division de 12,000 hommes, commandée par le général Bessi, aurait attaqué un corps de 10,000 Autrichiens à Montechiaro, près de Brescia, l'aurait mis en déroute, et fait 7,000 prisonniers, dont un escadron de cavalerie. Sachant la démoralisation de l'armée autrichienne, nous ne doutons pas que cette nouvelle se confirme. On dit aussi que Radetsky demande à capituler.

31 mars. — Le ministre de l'intérieur est chargé de promulguer le décret d'émancipation des israélites que le roi a sanctionné.

MILAN. — Nous sommes tranquilles autant qu'on peut l'être avec un ennemi de 40 à 50,000 hommes auxquels on donne la chasse et qui ne sont qu'à quarante milles de distance.

29 mars. — En ce moment arrive la nouvelle que l'armée autrichienne a quitté Soncino et Orsinovi, et se dirige vers Mantoue.

CHAMBERY. — Samedi 1^{er} avril, toutes les autorités sardes ont quitté la Savoie, et on s'occupait d'organiser un gouvernement provisoire.

On disait que les jeunes gens de Chambéry se disposaient à aller au-devant de leurs compatriotes venant de France; on avait cherché à alarmer les campagnes sur les intentions des arrivants, mais cette inquiétude est dissipée.

Paris, le 1^{er} avril 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

M. Emile Girardin a raconté dans son journal, à sa manière, comment les faits s'étaient passés entre lui et une députation de citoyens, lorsqu'un rassemblement menaçait les presses de cette feuille. Il a oublié volontairement de dire que le 30, à minuit, le ministre de l'intérieur, prévenu par un rapport de la préfecture de police que quelques groupes stationnaient devant l'imprimerie de la *Presse* et manifestaient des intentions hostiles, s'était immédiatement transporté, accompagné de M. Landrin, commissaire du gouvernement près le tribunal de 4^e instance de la Seine, dans les bureaux de ce journal, pour protéger au besoin la personne du rédacteur en chef et le matériel d'imprimerie contre toute tentative coupable.

A leur arrivée, le calme s'était rétabli; M. Girardin avait quitté les bureaux, où se trouvaient seulement quelques employés et ouvriers typographes. Le ministre de l'intérieur a déclaré qu'il était venu pour faire respecter la sûreté et l'indépendance des rédacteurs de la *Presse*, ainsi que le matériel d'imprimerie; qu'il était disposé à faire intervenir sur-le-champ la force publique, si besoin en était, et que, si les démonstrations qui venaient d'avoir lieu se renouvelaient, il invitait les propriétaires de ce journal à le faire avertir sur-le-champ, sa ferme intention étant d'en prévenir le retour par des mesures promptes et vigoureuses.

De son côté, M. Landrin a prévenu les personnes présentes que la protection de la justice leur était assurée, et qu'il allait informer sur-le-champ sur les manifestations qui avaient eu lieu, si elles avaient eu un caractère qui rendit nécessaire une instruction judiciaire.

Il lui a été immédiatement répondu qu'aucune tentative coupable n'avait eu lieu; que quelques menaces avaient été proférées par un groupe peu nombreux; mais qu'à la suite d'explications échangées entre quelques citoyens faisant partie de ce groupe et le rédacteur en chef de la *Presse*, le rassemblement s'était dispersé sans qu'on eût eu à regretter aucun acte de violence.

Le ministre de l'intérieur et M. Landrin se sont alors retirés, en renouvelant l'offre de leur intervention immédiate en cas de besoin. M. Girardin ayant fait prévenir le ministre qu'il craignait que de nouveaux rassemblements ne se formassent devant les bureaux de la *Presse*, celui-ci s'est de nouveau transporté dans la rue Montmartre, qu'il n'a quittée qu'après s'être assuré que les appréhensions de M. Girardin n'étaient pas fondées.

Hier au soir, des groupes étaient encore formés devant la porte de la *Presse*; mais ils n'avaient pas de caractère offensif.

— Le club démocratique de la Meurthe, à Paris, est venu hier présenter au gouvernement une adresse qui a été présentée par son président le citoyen Turck, et dans laquelle le club, en déclarant son adhésion à la République, demande que des régiments de notre brave armée soient rappelés à Paris, afin de démentir hautement les bruits répandus par quelques alarmistes ou par des ennemis de la République, que la population parisienne aurait conçu des défiances contre ces soldats qui sont, eux aussi, enfants de la France et nos frères. Un des secrétaires du gouvernement a répondu en termes bienveillants et sympathiques à la demande du club démocratique de la Meurthe, qui du reste, on doit le dire, est l'expression des sentiments de toute la population parisienne.

Si, à la suite des journées de février, certaines préventions, injustes d'ailleurs, avaient pénétré dans l'esprit de quelques individus au sujet de notre armée si patriotique, si dévouée, aujourd'hui elles sont dissipées, et Paris ne veut voir dans l'armée que des concitoyens qui

ont les mêmes sentiments, qui font les mêmes vœux que le reste de la France.

— Avant-hier, on a planté des arbres de liberté sur différentes places de Paris, notamment sur la place Bréda.

— Béranger, le poète et l'homme de bien chéri de tous, a publié dans le *National* une lettre par laquelle il se refuse à l'honneur de siéger à l'assemblée nationale comme député de la Seine. Il veut rester dans sa solitude; il veut continuer à n'être rien. Déjà, il y a quinze jours, Béranger avait répondu à une très nombreuse députation d'ouvriers qui le pressait d'accepter ce mandat : « Dans un moment où tout le monde veut être quelque chose, il faut bien que quelqu'un se résigne à n'être rien. »

N'en déplaise à Béranger, nous croyons que sa place était marquée à l'assemblée, et qu'il aurait pu y rendre des services éminents. Mais on connaît ces enfants qui possèdent un louis d'or et qui ne veulent pas le changer. Béranger est un vieil enfant qui ne veut pas changer son louis d'or, c'est-à-dire sa popularité. Il a peur de la voir s'amoinrir, et nous ne saurions approuver sa parcimonie.

M. Petetin vient d'adresser aux électeurs la circulaire suivante :

ANSELME PETETIN, A SES CONCITOYENS, ÉLECTEURS.

Les lois de septembre 1835 ont été le grand crime du régime qui vient de tomber.

Cet attentat à la souveraineté de l'intelligence nationale fermait à la France toutes les perspectives par lesquelles elle pouvait entrevoir son avenir et se préparer à y entrer.

Grâce à ces lois odieuses, ni les idées du pays, ni cette partie des mœurs publiques qui dépend des idées générales, n'eurent plus aucun moyen de se mettre d'avance en harmonie avec le régime républicain, inévitable terme de la révolution commencée il y a soixante ans.

La République trouve donc la France mal préparée, et ce qu'il y a eu d'imprévu dans sa naissance pèsera long-temps sur ses destinées.

Toutefois, si le pays est confiant et si le gouvernement est ferme;

Si le pays se convainc qu'il aura à traverser, pour retourner à un régime d'exception, plus de difficultés, plus de périls, plus de dommages, même matériels, que pour aller en avant courageusement, et s'établir largement et simplement dans la liberté et l'égalité, dans l'exercice calme et hardi de sa souveraineté;

Et si le gouvernement, fidèle au principe qui l'a fondé, reste invariablement soumis à la souveraineté populaire,

Nous pouvons espérer un avenir tranquille et prospère, et plus prochain que ne le laisseraient supposer les inquiétudes qui travaillent aujourd'hui la France et qui causent tous les maux dont elle souffre.

Le régime qui vient de tomber entraîne subitement dans sa chute toutes ces questions de constitutionnalisme équivoque et ennuyeux par lesquelles il lui convenait d'endormir l'activité de la France.

Mais d'autres, plus sérieuses et plus difficiles, sont nées avec la République.

La France, débarrassée brusquement de ces éternelles disputes sur la capacité prouvée et non prouvée, — sur la quotité du cens politique, — sur les classes intéressées à l'ordre et les classes vouées à l'anarchie, — la France entre tout-à-coup dans la sincérité, dans la vérité de l'égalité représentative.

Il faut qu'elle y reste et s'y maintienne : son salut en dépend.

Mais le droit de la majorité une fois reconnu et établi, il faut songer aux droits des minorités.

C'est la grande question constitutionnelle de la République; c'est la difficulté capitale de son ordre intérieur.

Toute vérité nouvelle commence par être une conviction de minorité.

Le christianisme et toutes les grandes vérités qui forment à présent la conscience universelle ont ainsi commencé et progressé ainsi.

Le droit des minorités est donc, au fond, le droit d'humanité, le droit social par excellence.

C'est le droit du progrès, c'est le droit de l'avenir.

De trois hommes isolés dans un désert, deux ont-ils le droit d'assassiner le troisième?

Non.

De même, dans une société politique, la majorité n'a pas un droit illimité.

Ce droit est borné par celui de la nation tout entière, par celui de l'humanité, à ce moment et dans l'avenir.

Quelle est cette limite du droit des majorités?

Voilà ce que va, sous une forme ou sous une autre, décider et préciser la Constituante.

Organisation des pouvoirs; — liberté de la presse, de l'association, de la réunion; — liberté de l'enseignement; — liberté des cultes; — notre avenir dépend de la façon dont cette assemblée réglera ces conditions essentielles de la vie sociale et politique.

Pour moi, ces questions n'ont rien d'imprévu.

Pour moi, la République n'est pas un accident du hasard.

Depuis seize ans, depuis le coup d'état de juin 1832, la République a été pour moi l'avenir nécessaire et désiré de la France.

Depuis lors, chaque fois que j'ai pu user de ma plume, j'ai agité toutes ces questions : — dans le *Précurseur* de Lyon, dans le *National*, dans le *Bon Sens*, dans le *Monde*, dans le *Siecle*, dans la *Revue Indépendante*.

Depuis lors, il ne m'est pas arrivé de disposer librement d'un papier grand comme l'ongle, sans chercher à y débattre cette thèse fondamentale de la vie d'un peuple libre.

Alors, comme aujourd'hui, invariablement attaché au principe de la justice, je croyais que l'égalité ne pouvait naître que de ce respect religieux du droit des faibles, représenté par les minorités.

Mais, comme aujourd'hui, je n'espérais voir la fraternité régner qu'en imposant le frein de l'équité réciproque et du droit commun aux partis qui, depuis cinquante ans, se poursuivaient, de réaction en réaction, de leurs insolentes vengeances au travers du pays, blessé dans sa conscience et dans sa dignité.

Grâce au courage sublime du peuple, ce beau jour de la liberté mutuelle, de la justice commune, de l'égalité réelle, de la fraternité sincère, a lui sur la France.

La France républicaine n'a, en naissant, montré au monde que des actes de grandeur et de magnanimité, n'a fait entendre que des paroles de générosité, de paix, de concorde fraternelle.

La France a en un jour gagné le cœur des peuples, et, du même coup, licencié les armées du despotisme.

Que cet heureux sentiment, qui nous a tous saisis, se répande et se conserve!

Qu'il se traduise dans des institutions vivantes de l'esprit nouveau!

Concitoyens,

C'est la tâche, ce sera l'œuvre de l'assemblée que vous allez élire.

Telle sera ma constante préoccupation si vous me faites l'honneur de m'y envoyer.

Je n'en ai jamais eu d'autre.
Ma vie politique s'est bornée au travail de la presse.
J'invoque moi-même l'examen de tout ce que j'ai écrit.
S'il est une ligne qui contredise mon symbole d'aujourd'hui, qu'on l'apporte, qu'on me l'oppose (1).

Cette loi de la discussion et du mouvement politique une fois fixée, la France entrera largement et avec sécurité dans la voie des réformes de tout genre qu'elle attend impatiemment.

Le premier mot du progrès politique qu'aït proclamé notre jeune République a été ce magnifique décret: « Plus d'échafaud! »
Son premier mot de progrès social a été celui-ci: « La patrie doit à tous ses enfants du travail et du pain; nul en France ne mourra plus de faim. »

Il faut que l'un et l'autre se réalisent.

Laissons les routiniers traiter d'imprudences ces nouveautés saintes: la conscience est le plus sûr de tous les guides; la conviction est le plus puissant des innovateurs.

Elle sait trouver des ressources qui manquent aux cœurs tièdes et aux esprits hésitants.

Et qu'y a-t-il donc là de si téméraire? La République décrète la réalisation de l'Évangile, et cela vous effraie! Quoi! dix-huit cents ans de prédication et de pratique, au moins fictive, ne vous ont pas familiarisés avec cette loi de la fraternité chrétienne!

Si les sciences vieilles se déclarent impuissantes, il se fera une science nouvelle pour les besoins de l'avenir. L'humanité ne s'est jamais arrêtée faute d'une formule propre à réaliser ses invincibles instincts.

Les premiers embarras révolutionnaires aplanis, cette science nouvelle saura découvrir:

Dans l'emprunt bien combiné, un système d'impôts volontaires;

Dans l'emprunt bien employé, un impôt reproductif;

Dans l'impôt mieux réparti, un moyen de soulager les misères inévitables, — de créer les grands travaux publics, — de féconder partout le travail par le crédit;

Dans la toute-puissance, désormais incontestée, du principe démocratique, le moyen de réduire un état militaire excessif;

Dans l'armée elle-même, un moyen de discipliner à l'ordre et au travail les natures violentes ou turbulentes;

Dans l'éducation publique et populaire, splendidement dotée, un moyen de laisser l'enseignement libre, — et, de plus, d'amener bientôt l'égalité réelle, — la seule vraie égalité, celle sans laquelle toutes les autres ne sont qu'un vain charlatanisme ou une promesse de désordre: l'égalité des intelligences, la fraternité des âmes;

Dans l'agriculture, victime jusqu'ici d'un inconcevable abandon, et désormais administrée avec une intelligente sollicitude, le moyen de prévenir les excès et les engorgements de l'industrie manufacturière, — le moyen de créer une industrie nouvelle, plus grande, plus puissante, plus fructueuse à elle seule que toutes les autres ensemble.

Tout cela, et bien d'autres progrès que nous réservons l'avenir, sera facile, pourvu que les partis, s'inclinant devant le droit souverain de la liberté commune et de l'égalité, n'élèvent pas contre la paisible souveraineté du peuple l'insurrection de leurs vieilles passions.

La France, disposant librement d'elle-même, de sa volonté, de ses forces intelligentes et matérielles, — la France usant du dévouement de tous ses enfants, — mettant au concours le progrès dans toutes les voies, — peut forcer le monde à l'admirer encore pour la fécondité de son génie innovateur, comme il l'a saluée dans d'autres gloires.

L'égalité donne pour ainsi dire à la nation une âme nouvelle. Elle appelle à la vie civique et collective ces classes déshéritées que tous les régimes précédents avaient pour objet unique d'exploiter.

Elle les réconcilie aussi avec le principe d'autorité. Qu'on examine consciencieusement le but réel, le résultat final des gouvernements du passé: — méritaient-ils autre chose que la haine du peuple? s'étaient-ils jamais sincèrement donné une tâche d'humanité? — Nous sortons de l'ère de la haine; le gouvernement devient la chose de tous; l'autorité devient la chose et la protection de tous; la loi, l'œuvre de la volonté de tous; chacun la pourra respecter et aimer et lui obéir sans contrainte.

C'est là le fait nouveau et immense de cette révolution.

Pour moi, je le dis ici solennellement, et ce mot résume toute ma conscience et toute ma vie;

Pour moi, sorti du peuple, sans patrimoine, sans un secours de la fortune; — homme de rude travail, pour qui le hasard n'a jamais eu un sourire;

Pour moi, qui n'ai pas reçu même le bienfait de l'éducation commune du collège, même celui de l'école populaire, et qui achetai mon premier livre du produit de mes premières sueurs;

Pour moi, à quelque degré que la libre volonté du peuple porte l'égalité devant la loi et dans la loi, je l'accepte avec joie d'avance;

Je l'accepte et m'y soumetts religieusement comme à la loi souveraine et providentielle de l'humanité.

Pour tout ce qui est ou sera réclamé dans le sens de l'égalité, je ne fais qu'une condition: — c'est que l'innovation soit consentie par la raison et la conscience universelles; — c'est que la volonté de la France soit librement représentée et consultée sincèrement; — c'est que la nation ne soit pas soumise à l'avidité et à la corruption influence de la peur; — car ma conviction profonde est que la violence n'a jamais rien créé que des ruines, et je voudrais prendre pour devise de ma vie politique cet axiome: *L'impuissance de la force.*

ANSELME PETETIN.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Paris, le 30 mars 1848.

Citoyens,

Le jour approche où vous serez appelés à choisir vos représentants à l'Assemblée nationale. Vous allez enfin jouir, comme citoyens, de la plénitude de vos droits; c'est à vous de montrer à tous que vous avez l'intelligence de vos devoirs.

Assez et trop long-temps les ennemis du peuple ont soutenu qu'il n'y avait en vous ni assez de lumières, ni assez de dévouement pour qu'on vous fit votre part dans les fonctions électorales. Enfants déshérités de la grande famille, on étouffait votre voix et on niait votre pensée. Que votre voix s'élève donc aujourd'hui et que votre pensée se manifeste. La République, qui n'exclut aucun de ses fils, vous appelle tous à la vie politique; c'est pour vous comme une naissance nouvelle, un baptême, une régénération.

Ce n'est sans doute aussi qu'un acte de justice, et vous devez l'accepter ainsi; mais pour nous c'est aussi le glorieux triomphe de nos luttes acharnées.

Depuis combien de temps protestons-nous contre votre exclusion! Depuis combien de temps demandons-nous qu'on vous fasse place dans nos forums, dans nos assemblées, à notre tribune! Votre présence aujourd'hui, votre participation à nos travaux, votre intervention dans nos actes, fait notre joie parce que vous le méritez, fait notre orgueil parce que nos efforts y sont pour quelque chose. Le droit était pour vous, mais il a fallu nos combats et nos souffrances pour faire prévaloir le droit. La victoire est pour vous une justice, pour nous une récompense.

Aussi, n'avions-nous pas crainte de nous voir démentir par vous, lorsque nous nous engageons en votre nom, lorsque nous promettons à tous que vous sauriez user de vos droits pour le bonheur de tous, pour le bien et la gloire du pays. Pour défendre votre sainte cause, nous avons épuisé tous les arguments de la logique et de la raison; le dernier argument de tous, le plus solide et le plus convaincant, sera l'emploi que vous aurez fait de la puissance qui vous est remise. Que la confiance que nous avions en vous

(1) Ce symbole m'était commun avec un homme que la patrie a pleuré dans son abaissement et qu'elle doit pleurer encore aujourd'hui dans son triomphe, et plus amèrement peut-être, Armand Carrel. — Après les violentes luttes au milieu desquelles je soutins le *Précurseur* de Lyon (de 1831 à 1834), poursuivi, jeté par la réaction d'avril hors de France, je n'y rentrais que pour m'associer, dans le *National*, jusqu'à la mort de Carrel, au rude labeur de ce cœur héroïque, de ce noble et généreux esprit, de ce grand homme tombé avant l'heure. — Je puis m'enorgueillir publiquement de cette illustre amitié, et je dois remercier les justiciers de la monarchie des malices naïves qu'ils croyaient tourner contre Carrel et contre moi et beaucoup d'autres, en publiant des correspondances intimes, à propos du procès d'avril. Grâce à eux, j'ai le droit d'attester, sans avoir à la prouver, la cordiale communauté d'opinions, de sentiments et d'affection qui m'unissait à Carrel.

soit pleinement justifiée! Que les sinistres prédictions de vos ennemis ne le soient jamais!

Il est difficile, sans doute, pour qui se trouve tout-à-coup investi de droits considérables, il est difficile d'en user avec toute la sagesse que comporte une longue expérience, et l'on ne saurait vous accuser, quand même, dans la précipitation de vos choix, il y aurait quelques erreurs ou quelques mécomptes. Mais vous ne courez pas risque de vous tromper beaucoup si vous consultez religieusement les impressions de votre conscience.

Soyez vrais, soyez courageux, et vous déjouerez les calculs de vos ennemis. Méfiez-vous des intrigants, ils sont nombreux; ils sont actifs dans ces premiers moments de rénovation; ils sont d'autant plus à craindre qu'ils parlent avec facilité le langage du jour. Consultez plutôt la conduite de ces hommes que leurs paroles; étudiez leur passé, et apprenez surtout à redouter les exagérations d'un zèle de fraîche date. Les hommes sincères ne sont pas violents, et le dévouement, pour se produire, n'a pas besoin de grands mots et de tapageuses manifestations.

Gardez-vous aussi des influences de localités. Les députés doivent être les représentants de la France, et non d'une ville ou d'une bourgade; ils doivent résister en eux la pensée d'une nation, et non les préjugés et les appétits de quelques individualités. Vous entendrez parler autour de vous de l'autorité croissante de Paris, de son despotisme même; vous entendrez de faux esprits déclamer contre la centralisation. Fermez vos oreilles à de pareils discours; repoussez les discoureurs: ce sont vos ennemis les plus dangereux, ce sont les plus perfides de vos conseillers. La force de la France est dans son unité, dans la communauté de ses pensées et de ses impulsions.

Sans doute, Paris n'est pas la France, mais c'est le cœur de la France, le centre de sa vie politique, le foyer de ses lumières. Imposez donc silence aux mesquines rivalités, aux basses passions qui parlent le langage de l'indépendance afin d'égarer les cœurs généreux; et sachez bien que ceux qui prétendent vous isoler pour vous rendre plus grands vous trompent sciemment et travaillent à affaiblir la République en la divisant.

Citoyens, votre mission est belle; le sort de la République est entre vos mains, et les amis de la République s'en félicitent. La monarchie n'a pas osé se confier en vous, et elle est tombée pour ne jamais se relever. La République vous remet son avenir et ses destinées, et elle est désormais assurée de n'avoir rien à redouter, ni de ses ennemis, ni du temps.

Pièces officielles.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

Sur un rapport du ministre des finances sur la suppression des exercices dans les débits de boissons, le gouvernement provisoire décrète:

Art. 1^{er}. A partir du 15 avril prochain sera supprimée la perception des droits de circulation et de détail sur les vins, cidres, poirés et hydromels, ainsi que celle du droit de détail sur les alcools, esprits et liqueurs.

En conséquence, les exercices cesseront d'avoir lieu dans le débit des boissons.

Art. 2. A la même époque, il sera perçu en remplacement, et conformément au tarif ci-annexé, un droit général de consommation sur les vins, cidres, poirés et hydromels, ainsi que sur l'alcool pur contenu dans les eaux-de-vie, esprits et liqueurs à destination tant des débitants que des consommateurs.

Art. 3. Les liqueurs en cercles ou en bouteilles seront imposées, comme alcool pur, à raison de 55 0/0 de leur valeur.

Art. 4. Le droit de consommation sera payable à l'enlèvement des boissons ou à leur arrivée à destination.

Dans le premier cas, le déclarant sera tenu de se munir d'un congé, et dans le deuxième, d'un acquit-à-caution.

Art. 5. Toutes les formalités à la circulation des boissons actuellement existantes sont maintenues pour assurer la perception du droit de consommation.

Art. 6. A l'avenir, la fraude, en matière de boissons, sera assimilée au vol et passible des mêmes peines.

Art. 7. Les propriétaires qui voudront vendre en détail les boissons provenant de leur récolte seront tenus d'en faire préalablement la déclaration au bureau de la régie, et de faire connaître les quantités qu'ils auront en leur possession.

Ces boissons seront inventoriées, et il sera procédé à des récolements pour constater les quantités vendues et les soumettre aux droits généraux de consommation.

Il sera fait sur les quantités vendues une déduction de 5 0/0 pour consommation de famille, ouillage et coulage.

Art. 8. Dans les communes ayant un octroi dont la perception est faite aux entrées, le conseil municipal pourra demander que les formalités à la circulation soient supprimées dans l'intérieur, et que la perception des droits d'entrée et de consommation soit faite cumulativement aux entrées avec celle de l'octroi.

Dans ce cas, les débitants de boissons qui réclament l'entrepôt seront soumis aux mêmes visites et vérifications que les marchands en gros.

Art. 9. Les débitants de boissons qui voudraient n'acquitter le droit de consommation qu'après la vente pourront obtenir l'entrepôt.

Dans ce cas, il sera tenu par les employés un compte d'ordre d'entrées et de sorties dont la balance, lors des recensements et inventaires, fera connaître les quantités à soumettre aux droits.

Il sera fait déduction sur ces quantités de 5 0/0 de consommation de famille.

Art. 10. Sont abrogées toutes les dispositions des lois, ordonnances et règlements antérieurs contraires à celles du présent décret.

Art. 11. Au moment où sera mise en vigueur la perception du nouveau droit général de consommation, les comptes des marchands en gros, débitants, ouilliers, distillateurs, liquoristes et entrepositaires seront réglés et arrêtés, et les droits dus seront acquittés d'après les tarifs actuels.

Les quantités restantes seront assujetties immédiatement aux droits généraux de consommation, à moins que le redevable ne réclame l'entrepôt.

Le tarif du droit général de consommation est ainsi fixé:

Taxe par hectolitre (en principal). — Droit général de consommation.

Vins en cercles et en bouteilles à destination des départements: 1^{re} classe: 1 f. 25 c. — 2^e classe: 2 f. 50 c. — 3^e classe: 3 f. 50 c. — 4^e classe: 5 f.

Cidres, poirés et hydromels: 1 f. 25 c.

Alcool pur contenu dans les eaux-de-vie et esprits en cercles, eaux-de-vie et esprits en bouteilles, liqueurs et fruits à l'eau-de-vie: 54 f.

— Le gouvernement provisoire,

Considérant que la discipline militaire a été violée dans le 5^e de cuirassiers par une résistance combinée des lieutenants et sous-lieutenants contre leur colonel,

Arrête:

Les citoyens Guelegau-Theven, lieutenant en premier; de Beaufond, lieutenant; Laroche, sous-lieutenant; Juillet, sous-lieutenant-porte-étendard, sont mis en non-activité par retrait d'emploi.

Le présent décret sera mis à l'ordre du jour de l'armée.

— Par décision en date du 6 mars 1848, le membre du gouvernement provisoire ministre de l'intérieur a décrété, au nom du peuple, des médailles d'honneur aux citoyens qui ont été signalés pour des actes de courageux dévouement depuis le 1^{er} juillet 1847 jusqu'au 1^{er} janvier 1848, et qui se trouvent compris dans un état y annexé.

Par le même décret, le ministre a décidé qu'à l'avenir les rapports pour belles actions seraient publiés tous les trois mois, et que les citoyens civils ou militaires admis à l'honneur de cette rémunération nationale recevraient tous la médaille portative du module de 27 millimètres. Pour la 1^{re} classe, cette médaille est surmontée d'une couronne de feuilles de chêne. La seconde médaille qui était délivrée avec le diplôme a été supprimée comme faisant double emploi. Il résulte de cette mesure une économie annuelle de plus de 48,000 f.

Une lettre de M. Mierolawski exprime la plus vive gratitude pour la part que M. Lamartine a eue à sa délivrance et à celle de ses malheureux amis; il a vu plusieurs fois le roi de Prusse et ses ministres, et il reste sous l'impression que les Polonais n'obtiendront directement rien du gouvernement prussien.

Toutefois, l'opinion unanime des peuples allemands, l'appui national que prêtent aux Polonais des députations nombreuses, finiront assurément par surmonter le mauvais vouloir de la cour de Prusse.

Rassurée contre toute idée de conquête de la part de la France,

en ce moment l'Allemagne libérale n'a plus qu'une seule inquiétude, c'est que la France ne change de système.

Elle se demande encore si elle serait franchement soutenue par la République dans une lutte possible contre la Russie.

M. Mierolawski exprime cette pensée que la Pologne n'a pas d'intérêt plus grand en ce moment que de voir la France persévérer dans la politique de son manifeste. C'est là le seul moyen de sauver la Pologne. Elle conjure la France de rassurer l'Allemagne et de chercher dans la confédération une alliée de principe et d'intérêt. Elle supplie le gouvernement d'attacher son nom à la plus glorieuse des négociations, à la dissolution de la coalition du Nord par le rétablissement de la Pologne.

Décidément la candidature de Frédéric-Guillaume IV au sceptre de toute l'Allemagne paraît avoir peu de chances.

On nous communique l'adresse suivante à ce prince, votée par une grande assemblée populaire tenue le 26 mars à Heidelberg (Bade):

A Frédéric-Guillaume IV, à Berlin.

Les victimes que, toi égorgeur royal, tu avais sacrifiées à la tyrannie, n'étaient pas encore enterrées, les centaines de blessés qui avaient défendu dans la capitale leur bon droit contre la tyrannie n'étaient pas encore pansés, que déjà tu songeais à de nouveaux moyens d'oppression et d'injustice.

Dans le moment où, s'il battait dans ta poitrine un cœur humain, tu devrais par un profond repentir tâcher d'expier tes crimes, dans ce même moment tu oses étendre ta main sanglante pour saisir la couronne d'Allemagne.

Mais la nation allemande choisirait plutôt un chien de boucher que toi pour son chef. Si la nation allemande n'était pas habituée aux jeux de politique que tu as représentés depuis huit ans, elle pourrait croire impossible que tu osasses, en présence des cadavres qui se trouvent encore dans ton château, te jouer de nouveau du peuple en prétendant à la couronne d'Allemagne. Ne te fais pas illusion, tyran! sur ta position vis-à-vis de l'Allemagne. Elle t'abhorre comme la famine que tu avais produite en Silésie par ton système de gouvernement.

Il n'a fallu que peu de jours aux Prussiens pour reconnaître en toi un Néron du 19^e siècle, un comédien et un tyran. Tu as jeté le masque, tu as prononcé que tu veux saisir la couronne d'Allemagne. Ni les princes, ni les peuples allemands ne croient à tes paroles de liberté.

Tu as trop souvent menti pour pouvoir prétendre à être cru. Nous ne voulons rien avoir de commun avec l'égorgeur de ses sujets sans armes.

ARMÉE DES ALPES.

Position et cantonnements que devront occuper les divers corps de troupes destinés à faire partie de cette armée.

PREMIÈRE DIVISION, A GRENOBLE.

1^{re} brigade. — 4^e bataillon de chasseurs à pied, cantonné au fort Barraux et à Barraux-le-Couvert; 13^e léger, à Grenoble; 22^e léger, à Grenoble.

2^e brigade. — 13^e de ligne, cantonné aux Echelles, à Saint-Laurent-du-Pont, à Voiron; 66^e de ligne, à Voreppe, à Moirans, à Rives, à Tullins; 68^e de ligne, à Vinay, à Saint-Marcellin, à Romans.

DEUXIÈME DIVISION, A LYON.

1^{re} brigade. — 3^e léger, cantonné à la Tour-du-Pin, à Morestel, à Bourgoin; 15^e léger, à Crémieux, à Heyrieux, à la Verpillière, à Saint-Priest;, à Vaulx-Milieu, à Genas, à Meyzieux; 20^e léger, à Lyon.

2^e brigade. — 7^e de ligne, cantonné à Lyon; 22^e de ligne, à Lyon; 49^e de ligne, à Lyon.

TROISIÈME DIVISION, A MACON.

1^{re} brigade. — 1^{er} bataillon de chasseurs à pied, cantonné à Trévoux et annexes; 16^e léger, à Montmerle, à Magneneins, à Thoissey; 25^e léger, à Bourg (un bataillon caserné).

2^e brigade. — 17^e de ligne, cantonné à Mâcon (un bataillon caserné); 50^e de ligne, à Cluny et à Mâcon; 67^e de ligne, à Tournus.

DIVISION A LYON.

1^{re} brigade. — 3^e hussards, cantonné à la Côte-Saint-André, à Saint-Jean-de-Bournay, à Châtonnay; 7^e hussards, à Vienne; 8^e hussards, à Vienne et à Saint-Symphorien-d'Ozon.

2^e brigade. — 2^e lanciers, cantonné à Givors, à Saint-Andéol, à Brignais; 3^e dragons, à Grézieu, à Izeron, à Duerne; 9^e dragons, à l'Arbresle, à Saint-Bel et à Salvagny.

3^e brigade. — 7^e cuirassiers, cantonné à Châtillon, à Chazay, à Chessy, à Chasselay; 10^e cuirassiers, à Anse et à Villefranche.

Une compagnie du génie par division d'infanterie arrivera de Montpellier; elles s'établiront chacune avec sa division.

1^{re} division. — 2 batteries d'artillerie montées, cantonnées à Vizille.

2^e division. — 2 batteries d'artillerie montées, cantonnées à la Guillotière (Lyon) et à Bourgoin.

3^e division. — 2 batteries d'artillerie montées, cantonnées à Mâcon et à Tournus.

Division de cavalerie. — 1 batterie d'artillerie à cheval, cantonnée à Lyon et au faubourg de Vaise.

Réserve. — 2 batteries d'artillerie montées.

Afrique française.

Le 9-mars, les officiers de la milice de Cherehell, ayant à leur tête le commissaire civil, se sont rendus chez le commandant de place pour lui demander que le drapeau national fût arboré et salué de vingt-un coups de canon. Cet officier supérieur s'est empressé de délivrer l'autorisation nécessaire, et deux pièces de canon ont été mises à la disposition de l'artillerie de la milice, qui les a braquées sur l'esplanade. Au premier coup de canon, un des officiers de la milice s'élança sur un avant-train placé entre les deux pièces, et déploya le nouveau drapeau national, autour duquel la plus grande partie des citoyens et les autorités civiles de Cherehell vinrent se réunir en criant *Vive la République!* La salve s'acheva, et au dernier coup de nouveaux cris de *Vive la République!* saluèrent une seconde fois les couleurs nationales. Cette cérémonie terminée, les artilleurs se formèrent sur deux rangs, et accompagnèrent avec la foule jusqu'au commissariat civil, où il fut immédiatement arboré et salué de nouvelles acclamations, le drapeau, autour duquel s'étaient groupés, le sabre à la main, les officiers de la milice. Nous avons vu plusieurs citoyens s'avancer vers le drapeau et l'embrasser en pleurant.

Le soir, les édifices publics furent illuminés. Le lendemain 10, à onze heures du matin, un service funèbre, auquel assistèrent toutes les autorités civiles et militaires et la population presque entière, eut lieu à l'église en l'honneur des victimes des mémorables journées des 22, 23 et 24 février. Le soir de ce même jour, les illuminations recommencèrent, mais plus générales et plus brillantes que la veille. Les principales rues étaient éclairées en entier, ainsi que tous les édifices publics. Parmi ces derniers, on a remarqué le minaret de l'hôpital militaire, où est installée l'horloge publique, et du haut duquel ont retenti pendant toute la soirée des chants de liberté.

La plus grande tranquillité n'a cessé de régner, et les habitants de Cherehell sauront attendre avec calme le résultat des événements qui viennent de signaler la France à l'admiration du monde entier.

— La frégate à vapeur le *Cacique*, arrivée vendredi soir de Toulon, a apporté 536 hommes pour les 8^e, 21^e, 32^e et 38^e de ligne.

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE OUVERTE A LA MAIRIE DE LYON.

Les ouvriers imprimeurs de M. Léon Boitel, 70 f. — Le bataillon d'ouvriers d'administration, 785 f. 60 c. — Le maître cordonnier et les ouvriers cordonniers du même bataillon, 20 f.

somme provenant de la liquidation du cercle du Midi, 4,000 f.
 Etude de M^e Hodiou, notaire (4^e versement). — MM. Dutacq (Jean),
 rentier, 10 f. — Morelon et Sarrières, négociants, 30 f.
 Blanchet (solde de la souscription recueillie par lui), 5 f.
 Total d'aujourd'hui. 4,958 f. 60 c.
 Total précédent. 269,100 40
 Total jusqu'à ce jour 271,058 f. 70 c.

ASSISES EXTRAORDINAIRES DE LA HAUTE-GARONNE.
 Affaire Cécile Combettes.
 Viol et meurtre. — Un frère de la doctrine chrétienne accusé.
 PRÉSIDENCE DE M. LABAUME.
 Audiences du 29 mars.

La salle est comble de bonne heure.
 A dix heures vingt minutes la cour entre en séance.
 L'accusé est très pâle.
 M. le procureur-général continue son réquisitoire. Il établit par les faits de la cause que le crime a été commis dans la maison des frères.
 Tout, ajoute-t-il, conduit l'esprit à cette triple conséquence :
 1^o Que le double crime auquel a succombé Cécile est imprévu, et qu'il n'a été commis que par une seule personne ;
 2^o Que le coupable était connu de Cécile ;
 3^o Qu'il présente le caractère de passions exceptionnelles, et qui attestent, par leurs ravages mêmes, le lieu où elles ont fait explosion.
 Si le crime eût été prémédité ou seulement prévu, Cécile eût été attirée dans un lieu où sa résistance eût été vaincue sans effort ; mais les lésions qu'elle porte à la tête, les déchirures qu'elle a sur les mains, indiquent les tressaillements de la victime et les luttes qu'elle a soutenues contre son ravisseur.
 Si plusieurs personnes eussent concouru à ce crime, le viol eût été consommé.
 Le nombre comme la nature des lésions faites à la tête, les meurtrissures de l'œil et de la tempe, disent que le meurtrier n'a trouvé sous sa main aucun instrument pour donner la mort à Cécile, et que, dans sa rage et son désespoir, il a dû la frapper du poing ou heurter sa tête contre le mur.
 Le meurtre n'est pas l'accessoire ordinaire et indifférent du viol. Il aggrave trop ce dernier crime pour être commis hors du cas d'une nécessité absolue.
 Si Cécile eût été attirée dans une maison suspecte, livrée aux étreintes d'un ravisseur inconnu qui aurait pu, après le crime, quitter Toulouse ; elle vivrait encore et viendrait rendre témoignage de l'attentat et du lieu où elle l'aurait subi. Le profanateur dont Cécile eût vu les traits pour la première fois n'aurait pas ajouté au premier crime le meurtre inutile qui l'aggrave.
 Ce crime a donc été commis par un homme que Cécile connaissait, qui a redouté la parole accusatrice de cette jeune fille, et pour qui le meurtre est devenu une impérieuse nécessité.
 Ajoutons que les désordres que nous venons de rappeler sont autant de témoins qui disent le lieu où cet exécrable forfait a été commis et la nature des passions qui se sont ruées sur la victime.
 Je pourrais, évoquant des souvenirs antérieurs, rappelant des noms douloureusement célèbres, vous montrer par des exemples récents que, dans ces conditions, les attentats à la pudeur présentent ce double caractère, qu'ils se rencontrent chez des hommes dont la vie a été, extérieurement du moins, chaste et pure, et que presque toujours ils ont été couronnés par le meurtre de la victime, et que le meurtre lui-même présente un caractère d'atrocité exceptionnelle.
 On comprend, en effet, que le religieux, que le prêtre qui succombe devant une occasion imprévue, alors que peut-être la victoire lui est restée dix fois, est moins épouvanté de l'infamie du meurtre que de l'ignominie du viol, et qu'à ses yeux le meurtre, au lieu d'aggraver un crime qui dans sa condition le dépasse tous, n'est plus qu'une chance réservée à l'impunité. La vue de l'échafaud l'épouvante moins que le regard de la victime qu'il a profanée. (Sensation.)
 M. le procureur-général examine ensuite les objections qui pourraient être prises de la prétendue impossibilité de conduire Cécile du noviciat aux granges en traversant une cour, le tunnel et les différents passages. L'objection serait prise en effet de ce que ces lieux seraient fréquentés par les frères de l'établissement.
 Mais M. le procureur-général fait observer qu'il résulte des dépositions des directeurs que, le jeudi 13 avril, les frères étaient occupés dans les salles d'exercices depuis huit heures jusqu'à onze heures, qu'ainsi les lieux parcourus étaient isolés à cette heure. Il faut au surplus remarquer qu'alors même que Cécile aurait été aperçue, la justice est maintenant autorisée à croire qu'on ne lui aurait point signalé ce fait. L'action séductrice malheureusement constatée dans ces débats autorise à penser qu'il eût été encore plus facile d'obtenir le silence d'un frère qui aurait vu Cécile qu'il ne l'a été d'obtenir le mensonge du frère Lorian.
 Ainsi, Cécile, qui, au dehors, se serait refusée à suivre les pas d'un libertin inconnu, aura été sans défiance à l'égard d'un frère de la doctrine chrétienne. Ne perdez pas de vue, Messieurs les jurés, les rapports de familiarité qui existaient entre les frères et la maison de Conte. Chaque jour les ouvrières de Conte allaient soit au noviciat, soit au pensionnat. Cécile y avait été deux fois dans la même semaine où s'est accompli le crime. Un frère, rencontrant Cécile, aura déterminé, sous le plus futile prétexte, cette enfant à le suivre.
 Arrivés devant la porte de l'écurie, il lui aura parlé de lapins qu'il veut lui faire voir, de pigeons qu'il veut lui montrer ; certes, il n'en faut pas davantage pour amuser une jeune enfant. De la chambre où sont placés les pigeons il n'y a qu'un pas pour pénétrer dans ce grenier rempli de fourrage où s'est accompli le viol d'une jeune vierge et le supplice d'une martyre.
 Il y a trois témoins du lieu où le crime a été commis ; témoins muets, mais qui restent immuables devant les efforts tentés pour les ébranler ; témoins que la Providence a placés sur les pas de la justice pour l'éclairer, et qu'elle a dérobés à vos regards pour vous enlever les moyens de détruire ses témoignages. Ce ne sont pas des témoins dont la parole incertaine et douteuse se transforme sous l'intimidation ou se modifie par la séduction. Sans doute, nous ne pouvons pas produire devant la justice des témoins qui aient vu Cécile tressaillir dans les étreintes de son ravisseur, se débattre sous les coups qu'il lui a portés, ou qui aient recueilli ses derniers gémissements. Nous n'avons pas de tels témoins, et je m'en félicite, car vous les auriez sésués comme le jeune Vidal, vous les eussiez corrompus comme la femme Sabatier, vous leur eussiez imposé le silence et le parjure comme au frère Jubrien.
 Mais nous trouvons sur les vêtements de Cécile une plume, du trèfle, une paille de froment et des débris de chaume.
 Et dans les lieux où la victime a été conduite nous trouvons :
 Dans la chambre des domestiques trois lits, dont un seul a un traversin garni de plumes, et ces plumes, comparées à celle que la robe de Cécile a recueillie, offrent une parfaite ressemblance.
 Nous constatons en même temps une parfaite identité entre les tiges de fourrage trouvées sur le corps de Cécile et celles recueillies dans la grange. Il en est de même du débris de chaume inséré dans la semelle de ses souliers.
 Enfin, un fétu de froment est attaché aux plis de sa robe, et le grenier renferme du froment.
 Ne dirait-on pas quatre témoins disposés par la Providence pour suivre les pas de Cécile et dire à la justice les lieux où elle a été sacrifiée ?
 M. le procureur-général, en terminant le résumé des preuves tendant à localiser le crime, s'exprime ainsi :
 « Lorsque ces religieux parcourent les rues et les places publiques de cette élégante cité pour aller remplir leur mission, osez-vous répondre que leurs sens incessamment provoqués ne seront pas quelquefois rebelles à la règle qui veut les asservir ? Et lorsque vous appelez tous les jours le combat et la lutte, osez-vous tous les jours garantir la victoire ? Croyez-vous que, si réservé que soit le frère de la doctrine chrétienne, il dépose toujours au seuil du couvent les impressions qui, à son insu, auront pénétré dans son âme ? Et lorsqu'il se retrouve dans la solitude de la cellule, a-t-il, comme le prêtre, les austères devoirs du sacerdoce pour lutter contre l'ennemi intérieur ? son âme peut-elle s'élever dans ces régions éthérées où, plus près de Dieu, elle se sent plus forte contre le monde ? Non, Messieurs, telle n'est pas la condition du frère de la doctrine chrétienne. Il passe, dans la même

journée, du milieu qui le provoque sous la règle qui l'asservit, et on peut dire que son âme est le théâtre agité d'une lutte incessante.
 Dans cette situation, où les instincts deviennent bientôt des désirs, où les désirs se transforment en passions, et où les passions elles-mêmes se renouvellent et se raffaiblissent quand l'obstacle qui les comprime reste immuable, que faut-il pour amener une de ces catastrophes qui sont comme l'explosion de la lave qui déchire les flancs du volcan fatigué un jour de la contenir ? Ce qu'il faut ? La plus faible des étincelles pour allumer le plus vaste incendie. Un incident, une occasion, une rencontre fatale auront suffi pour faire déchoir une vertu jusque-là victorieuse. (Mouvement.)
 Voilà le secret de ce drame qui depuis près d'un an émeut et remue si profondément notre société.
 Ce n'est pas assez d'avoir constaté le théâtre du crime, nous devons maintenant vous livrer le coupable.
 Ici, les forces de M. d'Ons paraissent presque épuisées. Il s'assied et dit quelques mots à voix basse à M. le président.
 M. le président à MM. les jurés : La fatigue obsède M. le procureur-général ; l'audience est renvoyée à demain.

Chronique.
 Une scène touchante a eu lieu il y a deux jours à la mairie de notre ville. Le commandant du bataillon des ouvriers s'est présenté au citoyen Laforest, accompagné d'une dizaine d'hommes, et, au nom de tous, a déposé une somme de 783 fr. 30 c., formant une journée de la solde de ces braves gens, pour venir au secours de leurs frères ouvriers que la crise commerciale prive de leurs ressources. Ils exprimaient en même temps le regret de ne pouvoir faire davantage.
 Le citoyen Laforest les a remerciés au nom de la population lyonnaise, en leur exprimant avec émotion la profonde reconnaissance dont il était pénétré pour cet acte si fraternel.
 Un des soldats s'est avancé alors, et, au nom du maître cordonnier et des ouvriers cordonniers du même bataillon, a déposé une nouvelle offrande, produit d'une collecte faite entre eux et s'élevant à 20 fr. qui ont été ajoutés à la somme principale.
 Le citoyen maire a remercié de nouveau ces braves gens, et les a chargés de dire à leurs camarades combien il était touché des généreux sentiments qui les inspiraient et qui leur méritaient la reconnaissance de toute la population.
 — Un bruit que la malveillance seule a répandu vient d'alarmer à tort les habitants de Lyon. On a dit, à dessein sans doute, qu'à la revue de la garde nationale l'artillerie avait paru avec des pièces chargées. Cela est complètement inexact. Il est bon que nos concitoyens sachent apprécier les diverses nouvelles que l'on ne cesse de colporter de toutes parts, et qu'avec le sens si droit que chacun leur reconnaît, ils fassent raison de ces nouvelles alarmistes en n'y attachant que du ridicule.
 — Cette nuit, à trois heures du matin, on a trouvé, rue Saint-Pierre et rue Saint-Côme, de petits placards sur papier jaune portant : *Vive Henri V !* Ils ont été apportés à l'Hôtel-de-Ville.
 — Par décision du citoyen ministre de l'intérieur, et avec l'autorisation du citoyen ministre de la guerre, le général de brigade Neumayer, commandant la subdivision du Rhône, est nommé au commandement supérieur de la garde nationale du département du Rhône.
 — Un de nos abonnés, notaire dans le canton de Crémieu, nous adresse la lettre suivante :

Au rédacteur du CENSEUR.
 Ce 2 avril 1848.
 Citoyen,
 Dans l'espoir que mon exemple sera suivi, je m'empresse de vous informer que je viens de faire abandon à la République des intérêts de mon cautionnement à échéance fin décembre prochain.
 Agréiez, etc.
 C.
 D'après un journal de l'Ain, les deux nouveaux commissaires du gouvernement dans ce département auraient été assez mal accueillis. Les faits présentés par ce journal semblent avoir été exagérés. Voici comment la *Mouche* de samedi en rend compte :
 « Deux commissaires supplémentaires, les citoyens Roselli-Mollet, de Belley, membre du conseil-général de l'Ain, et Hugon, de Bourg, résidant à Paris, viennent d'être adjoints au citoyen Champvans, commissaire national à Bourg.
 « Le sieur Anselme Petetin, qui avait été précédemment chargé de l'inspection de l'Ain et du Jura, restera commissaire dans ce dernier département.
 « On assure que M. Champvans, trouvant dans cette adjonction une sorte de méfiance et de suspicion, a immédiatement offert sa démission.
 « Le citoyen Hugon, l'un des représentants adjoints à M. Champvans, arrivé à Bourg jeudi soir, a été accueilli par une manifestation bruyante. Le citoyen Roselli-Mollet est arrivé ce matin à Bourg. »

Mouvement de la population du Dépôt de Mendicité de la ville de Lyon pendant le mois de mars 1848.

Effectif au 1 ^{er} mars : Hommes.	164
— Femmes.	154
	318
Admis pendant le mois : Hommes.	3
— Femmes.	4
	7
Total.	325
Sortis pendant le mois : Hommes.	34
— Femmes.	18
	52
Total.	49
Effectif au 1 ^{er} avril 1848 : Hommes.	433
— Femmes.	443
	876
Total.	276

Nouvelles diverses.
 M. le général Senilhes, nommé commandant du collège militaire de La Flèche, a adressé à ses jeunes élèves un ordre du jour empreint des sentiments les plus chaleureux et les plus patriotiques. Il leur a tracé la règle de leurs devoirs sous la République en termes aussi bien exprimés que bien sentis, et leur a fait entrevoir avec éclat les brillants horizons qu'elle ouvre devant eux en ouvrant une nouvelle ère à leur émulation et à leur courage.
 « Pour servir la République, leur a-t-il dit, il faut avoir ouvert son cœur à l'amour du pays, à cet amour immense qui a sa source dans tous les sentiments graves et généreux et qui les résume tous.
 « Il faut se sentir capable de tous les sacrifices pour la patrie.
 « Il faut avoir appris à tout souffrir, à tout supporter d'elle et pour elle, même son injustice, sans en chercher la réparation autrement qu'à force d'abnégation et de dévouement.
 « En un mot, il faut être vertueux.

« Ce n'est qu'à ce prix qu'on est citoyen recommandable et qu'on donne un nouveau lustre au titre glorieux de soldat.
 « Le sacrifice honore, le sacrifice élève, le sacrifice absout. Apprenez tous le sacrifice, fortifiez votre âme, préparez votre esprit, endurcissez votre corps pour l'accomplir dignement quand l'heure sera venue.
 « C'est ainsi que vous serez les enfants d'adoption de la République que vous aimez et qui vous couvre de sa glorieuse égide. »
 — Le citoyen Kersausie, qui a été si long-temps persécuté pour la cause de la liberté, est de retour à Paris. Depuis le 7 mars on n'avait pas de nouvelles de lui, et on le croyait plongé dans les cachots du roi de Naples. Heureusement il était libre et en mesure de secourir la cause dont il a toujours été un des plus ardents défenseurs. Il s'est arrêté à Rome, il a parcouru la Lombardie, il a visité Gènes, propageant partout les doctrines démocratiques. Il avait écrit plusieurs lettres qui ont été sans doute interceptées, car jusqu'à ce jour aucune n'est parvenue à son adresse.
 — Dimanche dernier, 26 mars 1848, cinquante compagnons charpentiers passaient à Saint-André-de-Cubzac (Dordogne). Leur apparition dans les circonstances actuelles aurait dû naturellement inspirer des craintes à la paisible population de cette commune, mais ils ont prouvé à tous qu'ils avaient parfaitement compris l'immortelle devise de notre drapeau ; leur attitude calme a fait l'admiration de tous, même du vénérable pasteur de cette paroisse, qui a été profondément ému des sentiments élevés qu'ils ont tous manifestés dans une touchante entrevue qu'ils ont sollicitée et obtenue à leur grande satisfaction.
 — On élabore en ce moment au bureau de l'état-major, au ministère de la guerre, un projet d'organisation pour les états-majors des corps d'armée et des divisions. D'après ce projet, les divisions territoriales deviendraient divisions actives, et ne seraient plus seulement circonscriptions administratives.
 — La mesure prise en faveur des élèves de la 1^{re} division de l'école militaire de Saint-Cyr paraît définitivement arrêtée, et plusieurs des jeunes gens qui en font partie auraient même déjà dans leurs mains leurs brevets de sous-lieutenants. La 2^e division rentrera à l'école le 15 avril pour y reprendre le cours de ses études.
 — Nous apprenons que deux officiers viennent d'être nommés pour faire partie des escadrons des guides d'état-major, dont l'organisation a été, dit-on, définitivement arrêtée le 29.
 — Un journal de Rotterdam annonce que M. le duc et M^{me} la duchesse de Montpensier se trouvaient, il y a quelques jours, dans cette ville. Cette nouvelle confirme celle que l'on donnait il y a une quinzaine de jours, que M. et M^{me} de Montpensier se trouvaient incognito à Bruxelles et devaient de là se rendre en Allemagne pour faire leurs adieux à M^{me} la duchesse d'Orléans avant de partir définitivement pour l'Espagne.
 — Nous avons dit, dans notre dernier numéro, que les deux batteries d'artillerie en garnison à Perpignan avaient reçu l'ordre de se rendre à Grenoble. La 6^e du 7^e régiment, forte de 3 officiers, 198 sous-officiers et soldats et de 203 chevaux, se mettra en route le 29 courant. La 7^e du 11^e régiment, forte de 3 officiers, 203 sous-officiers et soldats et de 203 chevaux, se mettra en route le 30.
 (Indépendant.)
 — Le 20 mars, 30 citoyens de notre ville se sont rendus sur le territoire de Castell-Rossello, à la métairie du citoyen Jorda, ancien tambour au passage du pont d'Arcole, et qui se retira du service avec le grade de capitaine. Par le soin de ces citoyens, et avec le concours du capitaine Jorda, le drapeau de la République a été arboré sur l'antique tour de Castell-Rossello. Une fête de famille a ensuite réuni ces citoyens. Des toasts ont été portés par le capitaine Jorda à la République et à notre illustre Arago.
 (Idem.)
 — Indépendamment de la somme de 3,781 f. qu'ils ont déjà versée pour la souscription en faveur des blessés de février et des ouvriers sans travail, les chefs, sous-chefs et commis de l'administration centrale de la guerre ont fait spontanément l'offre d'une journée de leur traitement du mois de mars pour concourir à l'allègement des charges qui pèsent en ce moment sur la République.
 En faisant la même offre, le général de division Pellet, directeur-général du dépôt de la guerre, a déclaré qu'à partir du 1^{er} avril courant, il renoncerait au quart de son traitement actuel pendant tout le temps que dureraient les besoins de l'Etat.
 — La commission nationale des théâtres a tenu sa séance ces jours derniers. MM. Frédéric Lemaître, Samson, Tisserand et Albert, délégués par la société des artistes, et accueillis par le ministre comme nous l'avions prévu, y ont pris part.
 Il s'agissait de la question de l'impôt des pauvres, entamée à la séance dernière.
 Les hospices étaient représentés par MM. Bonnier et Duchesne-Bellecour. M. Bonnier, après avoir entendu la réclamation des directeurs, a pris la parole et défendu en principe l'impôt ; mais il a ensuite fait connaître les intentions bienveillantes de ceux au nom desquels il se présentait, et il a dit que, comme concession transitoire et par tolérance, l'administration réduisait le droit à un pour cent du 1^{er} mars au 1^{er} octobre, tout en se réservant de rentrer, à partir de cette époque, dans la plénitude de l'exercice, à moins que les circonstances ne la déterminassent à une nouvelle concession.
 Les directeurs, tout en acceptant avec reconnaissance la concession actuelle de l'administration, se sont réservés de combattre, sinon le principe, du moins l'assiette de l'impôt devant l'assemblée nationale et dans le sein de la commission même, lorsque la question sera examinée.
 Sur ce, la séance d'aujourd'hui a été levée ; et maintenant que toutes questions préjudicielles relatives aux intérêts particuliers et actuels des directeurs de Paris sont épuisées, on va s'occuper enfin de la réorganisation des théâtres. La liberté des théâtres est à l'ordre du jour pour la séance de samedi.

Nouvelles étrangères.
 SUISSE.
 NEUCHÂTEL. — Une manifestation contre les royalistes a eu lieu samedi dans la soirée à la Chaux-de-Fonds, mais sans que l'ordre public ait été troublé. L'agitation s'est renouvelée le dimanche, et voici ce que nous lisons dans le *Republicain neuchâtelois* :
 « Le peuple, depuis long-temps irrité contre les ministres du canton, méditait une leçon à leur donner, en même temps qu'un avertissement sur les conséquences que pourrait entraîner une plus longue résistance aux vœux du pays.
 « Un rassemblement s'est formé sur la place et s'est groupé autour d'un drapeau fédéral qui fut déployé. Sous le commandement de l'un d'entre eux, les citoyens se mirent en mouvement, en bon ordre, sans bruit, et vinrent s'aligner devant la cure ; trois ou quatre seulement se présentèrent, et quelques minutes après le drapeau fédéral était hissé et fixé sur le toit du bâtiment curial aux cris de *Vive la République ! Vive la liberté !* poussés par le cortège et répétés par la foule qui assistait à ce spectacle.
 « Citoyens, s'est écrié l'orateur qui a pris ensuite la parole, depuis longtemps notre âme s'indigne du refus que font les pasteurs du canton de « prior pour notre république et de donner des institutions religieuses à ses

» défenseurs et à ses soutiens. Nous devons leur manifester le profond
» mécontentement du peuple; c'est en inaugurant ici l'emblème de la li-
» berté, en plein jour, vis-à-vis de cette foule qui se joint à nous de cœur,
» et avec l'assentiment du comité provisoire, que nous déposons ici notre
» solennelle protestation contre leur conduite. Puissent-ils nous compren-
» dre!... et Vive la République!

» Ce cri, répété par mille voix, mit fin à cette manifestation, et le cor-
» tège s'est retiré dans le même ordre et sans tumulte. Ministres de l'Evan-
» gile, vous surtout, doyen de la classe, quand vos oreilles entendront-elles?

TESSIN. — Dans la soirée du 22 mars, une panique a mis Lugano sens
dessus dessous. Une estafette venant de Chiasso et immédiatement en-
tourée d'une foule de curieux répandait la nouvelle que deux régiments de
Croates, avec de l'artillerie étaient entrés à Chiasso (Suisse). Le chef de
la douane avait effectivement écrit qu'on avait vu dans la direction de Pe-
drinate un corps d'environ 200 hommes s'avancer vers la frontière suisse
avec de la cavalerie. On leva immédiatement trois compagnies d'infanterie,
une demi-batterie et une compagnie de carabiniers; mais à peine l'infante-
rie s'était-elle mise en marche, que l'on apprit que les deux régiments se
réduisaient à quelques Croates mourants de faim et à une douzaine de ca-
valiers.

GRISONS. — Il doit y avoir eu le 26 mars une assemblée populaire au
Neuhof, entre Zizers et le Zollbrücke supérieur, pour s'occuper de la révi-
sion de la constitution.

VALAIS. — La ville de Sion a salué la délivrance de la Lombardie par
401 coups de canon; elle s'est spontanément illuminée le soir. Martigny et
Monthey ont aussi salué par 34 coups de canon cet heureux événement.

Les patriotes du Valais désirent que l'association populaire suisse forme
des sections aussi dans ce canton. Ce vœu sera sans doute entendu et exau-
cé.

— Le curé de Louesche Allet a excommunié tous ceux qui ont voté pour
le décret de la sécularisation des biens du clergé. Dans la plupart des com-
munes du Haut-Valais, on refuse déjà l'absolution par le même motif, ce
qui cause naturellement une agitation immense dans le peuple. Le gouver-
nement se tait et mérite de plus en plus le reproche de faiblesse qu'on lui
adresse.

GENÈVE. — Le grand conseil a chargé le conseil d'état d'engager le di-
rectoire fédéral de remettre aux *tractanda*, pour la prochaine diète, la de-
mande du canton de Genève; qu'il soit publié un mémorial des séances de
la diète en langues allemande et française, et qu'il soit fait un nouveau recen-
sement de la population suisse. Ces deux demandes ont été votées sur
la proposition de M. Carteret pour la première et de M. Cramer pour la
seconde.

ESPAGNE.

Les nouvelles de la frontière d'Espagne annoncent qu'on venait d'appren-
dre, par le télégraphe, qu'un mouvement avait été tenté à Madrid dans la
journée du 27 et comprimé par la force armée. Par suite de cette tenta-
tive, la capitale aurait été déclarée en état de siège. La correspondance de
Madrid a manqué hier.

ANGLETERRE.

LONDRES, 20 mars. — Les mêmes alarmes qu'hier régnaient aujour-
d'hui dans la Cité à cause de l'état de l'Irlande.

Les consolidés ont fléchi à 81 7/8 à trois heures, et après quatre heures
ils se sont relevés difficilement à 82.

L'organe de lord Palmerston, le *Morning-Chronicle*, s'exprime ainsi
quant à l'entrée des troupes de Charles-Albert en Lombardie :

« La nouvelle de la marche d'une partie des forces piémontaises sur le
territoire lombard mérite confirmation. Nous espérons que cette nouvelle
est inexacte. »

On sait que le maintien des circonscriptions territoriales fixées par les
traités de Vienne est l'idée favorite de lord Palmerston, et sous ce rapport
du moins il y a analogie complète entre les vues de cet homme d'état et
celles de Metternich.

Au départ du courrier, le parlement s'occupait de la détresse des classes
ouvrières.

POLOGNE.

Nous avons annoncé que les Prussiens avaient abandonné la ville de Po-
sen, où un comité d'administration polonaise avait été institué, et s'étaient
retirés dans la citadelle.

Les journaux allemands annoncent aujourd'hui que le général prussien
menace de bombarder la ville du haut de la citadelle. On ne sait à quoi at-
tribuer cette fatale détermination, tous les changements s'étant accomplis
pacifiquement et d'un commun accord.

ALLEMAGNE.

On écrit de Mayence, à la date du 24 mars, que le roi de Prusse, ses
actes, ses proclamations, ses prétentions à la souveraineté de l'Allemagne
libérale sont l'objet de la haine et du mépris.

Les derniers événements de Berlin, le sang qui a été répandu, quelques
phrases égoïstes du roi, le ton de ses proclamations, sa versatilité politique,
tout cet ensemble de circonstances a été signalé, exagéré, commenté dans
toute l'Allemagne, dans la Hesse surtout, et lui a fait perdre désormais
toute possibilité de gouverner, au profit de son royaume, le mouvement
libéral allemand.

On écrit de Dresde, du 25, que la popularité du prince de Saxe est telle
qu'à Magdebourg, à Götting, à Berlin même, quelques acclamations lui ont
conféré la dignité impériale, à laquelle prétend le roi de Prusse.

Les états du sud de l'Allemagne, et la Bavière surtout, se décideront
difficilement à accepter la suprématie que réclame ce souverain.

PRUSSE.

Nous sommes autorisés, dit le *Boersenhalles*, à publier la lettre suivante
du roi de Prusse au duc de Schleswig-Holstein-Augstenbourg :

« Altesse,

» En réponse à votre lettre d'aujourd'hui relativement à la situation me-
» naçante dans les duchés de Schleswig-Holstein, je vous déclare que j'ai en-
» trepris la défense de la cause allemande pour les jours de danger, non pas
» afin d'usurper les droits des autres, mais afin de maintenir de toutes mes
» forces l'ordre de choses existant à l'extérieur et à l'intérieur.

» Parmi ces droits existants, je compte celui des duchés de Schleswig-
» Holstein, exprimé dans les points suivants, qui ne blessent en rien les
» droits du royaume de Danemark :

- 1° Que les duchés sont des états indépendants ;
- 2° Qu'ils sont des états fermement unis ensemble ;
- 3° Que les hommes seuls succèdent au trône.

» Je me suis déjà exprimé dans ce sens auprès de la diète, et je suis
» prêt, en considération des résolutions de la diète du 17 septembre 1816, à
» défendre les duchés de Schleswig-Holstein par tous les moyens propres à
» atteindre ce but contre toute attaque possible.

» Au reste, j'espère qu'aucun danger sérieux ne menace la nationalité
» des duchés, et j'ai la conviction que, dans le cas contraire, mes confédé-
» rés allemands, de même que moi, s'empresseront de les protéger.

» Je suis, avec une amitié sincère, le cousin affectionné de Votre
» Altesse.

» Berlin, 24 mars 1848.

FREDERIC-GUILLAUME.

DANEMARK.

Le nouveau ministère vient d'être nommé, et il se compose tout entier
d'hommes que depuis long-temps le peuple désirait voir au timon des af-
faires, savoir : M. le comte André-Guillaume de Moltke, aux finances ; M.
le chambellan de Bardenfleth, à la justice ; M. le comte Knuth, aux relations
extérieures. M. de Tscherning, à la guerre ; M. Bluhme, au commerce et
aux travaux publics ; M. le docteur Mourad, aux cultes et à l'instruction
publique ; MM. Hvidt et Lehmann, ministres d'état sans portefeuille ; et M.
le baron de Plessen, président de la chancellerie des duchés de Schleswig,
de Holstein et de Lauenbourg.

Une députation des duchés de Schleswig et de Holstein est arrivée à Co-
penhague pour adresser au roi les mêmes demandes que les Siciliens adres-
sent au roi de Naples. Les duchés veulent une séparation complète, en
conservant toutefois le roi pour souverain.

A la date des dernières nouvelles, le roi n'avait fait aucune réponse ;
mais on considérait généralement à Copenhague les duchés comme com-
plètement perdus pour le Danemark.

SUEDE.

On écrit de Stockholm, 21 mars :

« Des désordres ont éclaté ici le 18 courant, et ont continué le 19. Les
» soldats ont été obligés de faire usage de leurs armes. Heureusement la
» tranquillité a été rétablie. 50 personnes ont été arrêtées. Du côté du peu-
» ple, il y a 40 ou 12 personnes tuées, et 70 à 80 blessés. On ne sait pas
» quelle a été la cause de ce mouvement. »

AMERIQUE.

Le steamer *Britannia* est arrivé samedi à Liverpool avec des avis de
New-York en date du 10 mars courant.

Le sénat américain avait commencé et continuait la discussion de la
convention provisoire conclue entre le Mexique et les Etats-Unis. Tout
porte à croire que, malgré de nombreuses dissidences de détail, le sénat
adoptera définitivement les principales bases du traité, qui sera ensuite en-
voyé à Querétaro pour y recevoir la sanction du gouvernement mexicain.

Un navire arrivé de Yucatan à New-York a annoncé que cette province
était en proie à la plus affreuse anarchie. Les Indiens, dont on avait pu
un moment arrêter l'élan destructeur, se sont de nouveau révoltés, et
parcourent tout le pays, ne laissant derrière eux que des ruines et du
sang. Le gouvernement de Cuba, en apprenant ces événements, a expédié
un navire de guerre aux malheureux Yucatèques.

Les nouvelles de Venezuela sont aussi désastreuses. A la suite du
mouvement qui a éclaté le 24 janvier, le général Paez s'est déclaré contre
la présidence de Monagas, et les deux chefs de parti, à la tête de 2,000
hommes de troupes, ont engagé la guerre civile.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

RHUMES. Toux, catarrhes, gripes, toujours guéris
par une seule boîte de **TABLETTES LARGUE**
au LICHEN. — Prix : 1 f. 25 c. et 70 c. — Rue Saint-Polycarpe, 10 ;
à la pharmacie des Célestins ; Simon, à Vaise ; Rigolot, à Saint-
Etienne ; Paquelin, à Chalon ; Voituret, à Mâcon ; Ravet, à Bourg.

LA PATE PHOSPHORÉE pour détruire les rats, taupes
et cafards, se trouve, avec
l'Essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs
œufs, chez LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture,
n° 16, à Lyon.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que *rhumes*,
toux, *catarrhes*, *asthmes*, *coqueluches*, *enrouements*, il n'y a rien de plus
efficace et de meilleur que la **PATE DE GEORGÉ**, pharmacien d'Epinal
(Vosges). Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de
1 fr. 25 c. et de 65 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et
principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture ; VERNET,
place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins ; SAINT-ETIENNE,
GARNIER-MARTINET, pharmacien, place de Foy, 1 ; Chalon-sur-Saône,
FOUCHER-MOSSEL, Grande-Rue ; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-
Rue, 56, et Genève (Suisse), ROUZIER.

M. GEORGÉ a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supé-
riorité de la Pâte pectorale.

AVIS AUX ABONNÉS. — Nous prions ceux de nos sous-
cripteurs dont l'abonnement expire au 1^{er} avril de faire leur
renouvellement dans le plus bref délai.

On est prié de nous faire parvenir le montant des abonne-
ments, soit par une reconnaissance des postes, soit par les
messageries ou par des mandats à vue sur Lyon.

Bourse de Paris du 1^{er} avril 1848.

La bourse a été très calme. On n'a pas parlé de nouveaux sinistres dans
la Banque, et cependant les consolidés ont un peu fléchi. Le 5 0/0, ouvert
à 60 f., est tombé à 58 75, et a fermé à 59 25. Le 3 0/0 a ouvert à 40 f.
Il est tombé à 39 f., et a fermé à 39 25.

Les actions de la banque ont remonté de 25 f. Il s'est fait pour fin avril
quelques affaires à terme.

	1 ^{er} cours.	Dernier cours.
Trois pour cent français.	40	39 25
Quatre pour cent français.	50	50
Cinq pour cent français.	60	59 25
Quatre et demi pour cent.	50	50
Cinq pour cent belge (1842).	55	55
Cinq pour cent napolitain.	55	55
Cinq pour cent romain.	52	52
Trois pour cent espagnol.	49 1/2	49 1/2
Banque de France.	417 1/2	417 1/2
Obligations de Paris.	98 1/2	98 1/2
Saint-Germain.	105	105
Versailles (rive droite).	105	105
Versailles (rive gauche).	100	100
Paris à Orléans.	555	525
Paris à Rouen.	540	542 50
Rouen au Havre.	205	205
Avignon à Marseille.	205	200
Strasbourg à Bâle.	80	80
Orléans à Vierzon.	215	220
Orléans à Bordeaux.	590	588 75
Chemin du Nord.	520	521 25
Paris à Strasbourg.	535	538 75
Tours à Nantes.	530	530
Paris à Lyon.	290	291 25



Bourse de Lyon d'aujourd'hui 3 avril.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
	1 ^{er} cours.	Dernier cours.	1 ^{er} cours.	Dernier cours.	1 ^{er} cours.	Dernier cours.
Paris à Orléans.	555	555	555	555	555	555
prime d. 10.	555	555	555	555	555	555
Paris à Rouen.	540	540	540	540	540	540
prime d. 10.	540	540	540	540	540	540
Avignon à Marseille.	205	205	205	205	205	205
prime d. 10.	205	205	205	205	205	205
Orléans à Vierzon.	215	215	215	215	215	215
prime d. 10.	215	215	215	215	215	215
Chemin du Nord.	520	520	520	520	520	520
prime d. 10.	520	520	520	520	520	520
Paris à Lyon.	292 50	292 50	292 50	292 50	292 50	292 50
prime d. 10.	292 50	292 50	292 50	292 50	292 50	292 50
Mines de la Loire.	210	210	210	210	210	210
prim. d. 10.	210	210	210	210	210	210

Etude de M^e Boiron, notaire aux Brotteaux,
cours Bourbon, n° 2.

IMMEUBLES. A vendre, Immeubles d'un
bon rapport contre des ren-
tes sur l'Etat à 3 et à 5 0/0.

S'adresser, pour les renseignements et pour
traiter, audit M^e Boiron, notaire. (6094)

MAISON DE CAMPAGNE. A louer au Greillon,
une Maison de Campa-
gne composée de huit pièces, terrasse et salle
d'ombrage.

S'adresser sur les lieux, n° 29. (1632)

MAISON DE CAMPAGNE composée
de deux
appartements, ensemble ou séparément, à louer,
montée des Gloriettes. — S'adresser rue Royale,
23, au 4^{me}. (1900)

APPARTEMENT. A louer de suite,
Appartement
composé de deux pièces au rez-de-chaussée, plus
trois au premier, avec un joli jardin ; un Pa-
villon de deux pièces et joli Jardin clos de murs. —
S'adresser rue Tronchet, n° 26, maison
voilà-Fayolle. (1669)

MAGASIN. A louer pour
magasin à la Saint-Jean, quai
arrière-magasin, n° 34, magasin, ar-
rière-magasin et cave. Ce magasin, dans une posi-
tion avantageuse pour divers genres de commerce,
paraît surtout convenir pour la ferronnerie ou pour
un bureau de messageries. (1688)

PATE PECTORALE AU SALEP,
DE MICHEL, PHARMACIEN A TARARE,
Contre les maladies de poitrine, RHUMES, GRIPES, irritations
de la gorge et de l'estomac.

Prix : 1 franc 25 centimes.
Dépôts. — A Florence (Italie), chez MM. Félix
Michel et C^{ie}, négociants, place du Grand-Duc
(Canto-alle farine, n° 513) ; et à Lyon, chez MM. De-
riard, rue du Bois, n° 17 ; Hutet, pharmacien, rue
Port-Charlet ; Reverchon ph. à Vaise. (1403)

SIROP ET PASTILLES DE THRIDACE

ou SUC PUR DE LAITUE,

Préparés par PAUL GAGE, pharm., rue Grenelle-Saint-Germain, 13, à Paris.

Les préparations de THRIDACE, de M. PAUL GAGE, ont été proclamées par l'Académie royale de Médecine de
Paris et par le Collège de Santé britannique comme les CALMANTS les plus puissants qu'on doive employer
dans les *Rhumes, Toux, Catarrhes, Insomnies*, etc. Elles procurent un sommeil délicieux, des rêves agréables,
et n'ont jamais les dangers de l'OPIMUM.

Dépôts à Lyon, aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les pharmaciens du département.

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si
anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement *gratuit*, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans
aucun régime. Le remède est garanti végétal (EXTRAIT DE SALSEPARILLE ET POUDRE DIURETIQUE.)
A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Chantier, 7 ; à Toulouse, rue
Bonnet, 2 ; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec, 4 ; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (3486)

CAPSULES de RAQUIN

AU SAUMON DE COPAHU PUR SANS ODEUR NI SAVEUR
Approuvées et reconnues à l'unanimité par l'ACADEMIE DE MEDECINE comme infini-
ment supérieures aux capsules Mothes et à tous les autres remèdes qu'ils soient,
pour la prompte et sûre guérison des maladies secrètes, écoulements récents ou chroni-
ques, fleurs blanches, etc. A Paris, rue Mignon, n. 2, et dans toutes les bonnes pharmacies.

Dépôt chez

M. VERNET,

place des Terreaux, 13.
(7267)

Le Chocolat Menier,

Comme tout produit avantageusement connu, a excité la cupidité des contrefacteurs. Sa forme particu-
lière et ses enveloppes ont été copiées, et les médailles dont il est revêtu ont été remplacées par des
dessins auxquels on s'est efforcé de donner la même apparence. Les amateurs de cet excellent produit
voudront bien exiger que le nom **Menier** soit sur les étiquettes et sur les tablettes. Le **Chocolat**
Menier se trouve chez les pharmaciens et les épiciers. (7473-8330)

PLUS D'ARSENIC !!!

Contre les rats, taupes et cafards, **Pâte phos-
phorée** pour leur destruction prompte et infail-
lible. — **Essence phosphorée** contre les
punaises, les fourmis et leurs œufs. — Par LARDET,
pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, 16,
à Lyon. 7016

ÉPICERIE. A vendre, Fonds d'Épicerie, place
Saint-Vincent, n° 11.
S'y adresser. (1698)

SIROP ANTI-GOUTTEUX DE BOUBÉE,
Rue Dauphine, n° 38, à Paris.

Vingt années de succès. — Ce Sirop enraye in-
stantanément l'accès de goutte le plus violent ;
éloigne les accès, donne du ton aux articulations.

Il réussit également contre les rhumatismes aigus
et chroniques.

Les médecins les plus renommés de Paris, MM.
Andral, Velpeau, Leroy-d'Etiolles, Heliér, Ducros,
etc., etc., l'ont adopté dans leur pratique. M. Jules
Cloquet, médecin du roi des Perses, traite avec ce
médicament son illustre malade.

Dépôt chez MM. Vernet, à Lyon ; Martel, à Gre-
noble ; Michel, à Tarare ; Ayot, à Villefranche ;
Galy, à Saint-Etienne ; Labor, à Roanne ; Fessy,
à Montbrison ; Carrière, à Bourg ; Martin, à Belley ;
Mercier, à Nantua ; Giroud, à Gex. (3414)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goulte, rhumatismes,
ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et
de toute acréte ou vice du sang et des humeurs,
Par le Sirop dépuratif végétal de
Salsepareille et de Séné,
Extrait du CODEX MEDICAMENTARIUS, approuvé par les Facultés
de Médecine et de Pharmacie

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en
voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupa-
tions journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

PRIX : 5 FRANCS LE FLACON.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE
Rue Palais-Grillet, 33.

SIROP ET PATE PECTORALE D'ESCARGOTS

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les enrouements, la grippe, l'asthme, les rhumes,
la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la
gorge et de la poitrine sont toujours guéris par l'u-
sage du **Sirop** et de la **Pâte d'Escargots**.

Prix : 2 f. la bouteille et 1 f. 50 c. la boîte avec
l'instruction, chez Malignon, pharmacien, grande
rue Mercière, 11. (7182)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURN FILS.